

Vic en Bigorre le 19 décembre 2017

**REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Marché de Services**

**Prestation de suivi-animation de l'OPAH 2018-2020 de la Communauté de  
Communes Adour Madiran**

**Objet du marché :**

**Prestation de suivi-animation de l'OPAH de la Communauté de Communes  
Adour Madiran pour les années 2018, 2019 et 2020.**

**Maître d'ouvrage :**

Communauté de Communes Adour Madiran  
21 Place Corps Franc Pommiès  
65 500 Vic en Bigorre  
Tel : 05 62 31 68 84  
Fax : 05 62 31 63 99

**Date limite de réception des offres :**

Le 17 janvier 2018 à 12h30

## **Article 1 : Nature et contenu de la prestation**

La prestation consiste à assurer le suivi et l'animation de l'OPAH de la Communauté de Communes Adour Madiran, ci-après dénommée « CCAM », pour les années 2018, 2019 et 2020.

La Communauté de Communes Adour Madiran comprend 72 communes sur deux départements. Son fonctionnement est organisé autour des 3 bourgs centres que sont Maubourguet, Rabastens de Bigorre et Vic-en-Bigorre.

a) La CCAM, avec ses partenaires, va s'engager à travers des thématiques fortes qui s'adressent aux Propriétaires bailleurs ou aux propriétaires occupants :

- Volet « Lutter contre l'habitat indigne et très dégradé »
- Volet « Energie et précarité énergétique, mise en œuvre du programme « Habiter Mieux »
- Volet « Travaux pour l'autonomie de la personne dans l'Habitat »

b) En outre la CCAM complètera ces mesures générales en s'adressant aux propriétaires (occupants et bailleurs) n'étant pas éligibles aux aides de l'ANAH :

- Création d'une catégorie « Autres travaux / Développement durable / Maîtrise de l'énergie / Assainissement »
- Opération « façades »

L'OPAH fait l'objet d'une convention avec l'ANAH et différents partenaires dont le Conseil Départemental des Hautes Pyrénées et le Conseil Régional Occitanie.

c) La prestation attendue consiste à :

- 1/ Accueil et Information du public et des partenaires
- 2/ Réalisation des évaluations thermiques avant travaux et vérifications de la conformité des travaux
- 4/ Etablissement des diagnostics d'accessibilité
- 5/ Etablissement des projets d'intervention et études de faisabilité des projets
- 6/ Relation avec les services administratifs des financeurs
- 7/ Accompagnement pour le montage, la présentation et le suivi personnalisé des dossiers
- 8/ Etablissement des bilans semestriels du PIG conforme aux conventions de programme de l'ANAH
- 9/ Animation des Comités de pilotage et des réunions d'information des publics concernés (minimum 6/an)
- 10/ Animation d'une commission spécifique aux opérations d'adaptation (vieillesse et handicap)
- 11/ Préparation et suivi des dossiers paiements sur la totalité de l'opération
- 12/ Etablissement des matrices des supports de communication et de formation
- 13/ Opérations de communication et d'information sur l'opération auprès du grand public au travers de différents supports et outils

14/ Assurer le relais local du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne en assurant aux côtés des maires la première visite de situation des logements ayant fait l'objet d'un signalement

La prestation comprend deux permanences par mois pour chaque bourg centre.

**Globalement, il s'agira pour l'opérateur de respecter exhaustivement l'ensemble des prescriptions imposées par les partenaires au protocole portant OPAH Adour Madiran.**

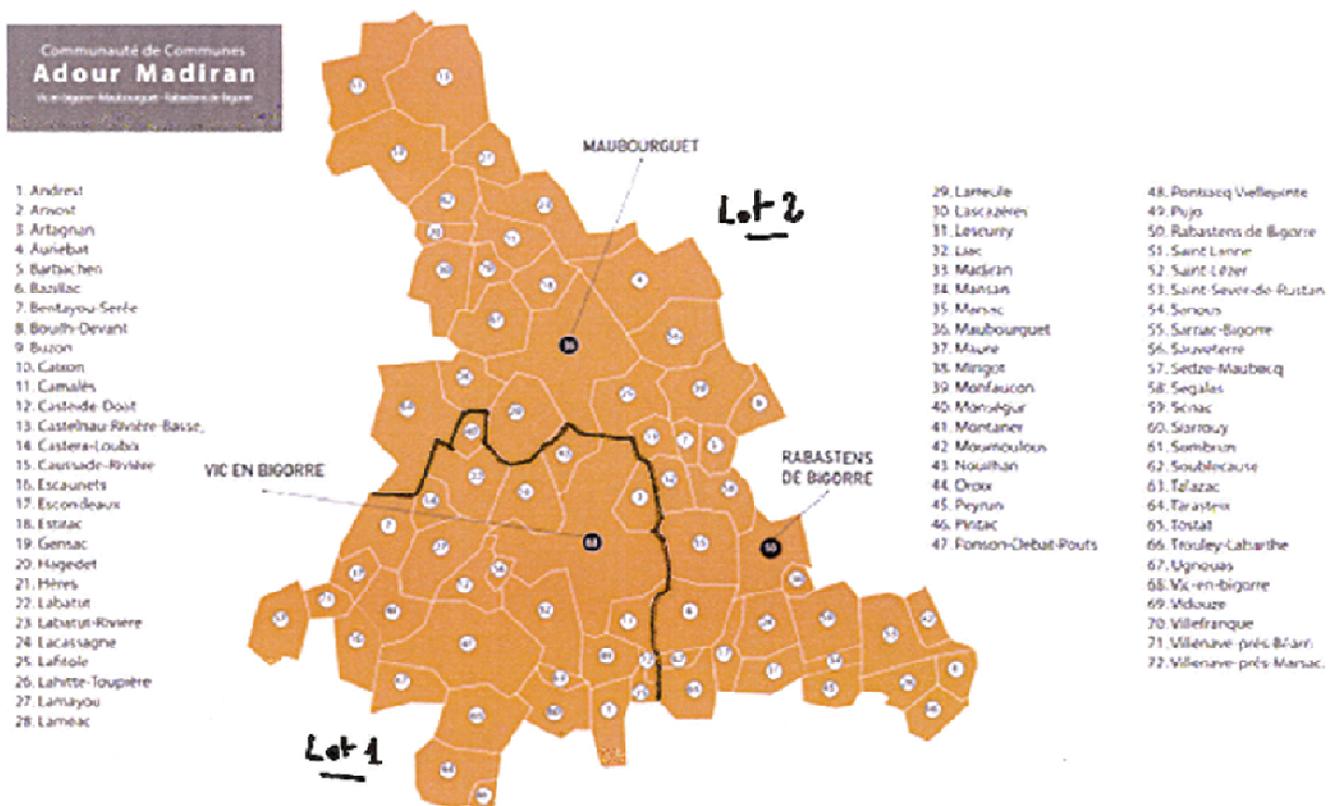
**Le détail des prestations attendues (protocoles d'intervention, périmètre et objectifs) est précisé dans le cahier des charges.**

### **Article 2 : Mode de passation de la consultation**

Le présent marché est passé selon la procédure formalisée.

### **Article 3 : Allotissement**

Le présent marché concerne les 72 communes de la Communauté de communes Adour Madiran et est organisé en deux lots géographiques quasiment identiques en termes de population couverte :



- **Lot 1 :**

Les 29 communes de l'ex-territoire Vic-Montaner, à savoir :

ANDREST, ARTAGNAN, BENTAYOU-SEREE, CAMALES, CAIXON, CASTEIDE DOAT, CASTERA LOUBIX, ESCAUNETS, LABATUT FIGUIERES, LAMAYOU, MARSAC, MAURE, MONTANER, MONSEGUR, NOUILHAN, OROIX, PINTAC, PONSON DEBAT POUTS, PONTIACQ-VIELLEPINTE, PUJO, SAINT LEZER, SANOUS, SEDZE –MAUBECQ, SIARROUY, TALAZAC, TARASTEIX, VIC EN BIGORRE, VILLENAVE PRES BEARN, VILLENAVE PRES MARSAC.

Il conviendra de prévoir 2 permanences bimensuelles à Vic-en-Bigorre.

- **Lot 2 :**

Les 19 communes de l'ex-territoire du Val d'Adour et du Madiranais, à savoir :

AURIEBAT, CASTELNAU RIVIERE BASSE, CAUSSADE-RIVIERE, ESTIRAC, HAGEDET, HERES LABATUT-RIVIERE, LAFITOLE, LAHITTE – TOUPIERE, LARREULE, LASCAZERES, MADIRAN MAUBOURGUET, SAINT LANNE, SAUVETERRE, SOMBRUN, SOUBLECAUSE, VIDOUZE, VILLEFRANQUE.

Et les 24 communes de l'ex-territoire d'Adour Rustan Arros, à savoir :

ANSOST, BARBACHEN, BAZILLAC, BOUILH-DEVANT, BUZON, ESCONDEAUX, GENSAC, LACASSAGNE, LAMEAC, LESCURRY, LIAC, MANSAN, MINGOT, MONFAUCON, MOUMOULOUS, PEYRUN, RABASTENS DE BIGORRE, SAINT SEVER DE RUSTAN, SARRIAC, SEGALAS, SENAC, TOSTAT, TROULEY-LABARTHE, UGNOUAS.

Il conviendra de prévoir 2 permanences bimensuelles sur la commune de Maubourguet et 2 permanences bimensuelles sur la commune de Rabastens-de-Bigorre.

**Nota : les candidats pourront se positionner sur chacun des deux lots ou sur le lot de leur choix.**

**Article 3 : Calendrier prévisionnel**

- Ordre de service de début de mission : 1<sup>er</sup> février 2018
- Durée de la prestation : 36 mois
- Tranche conditionnelle de 24 mois supplémentaires en suivant

L'OPAH est prévue sur une durée de 3 ans avec deux années supplémentaires en option selon les indicateurs de résultats.

**Article 4 : Facturation et modalités de paiement**

Le prestataire fera une proposition de contractualisation financière détaillée présentant le coût annuel de suivi et animation de l'OPAH.

**La proposition financière du prestataire devra tenir compte des parts variables et les afficher en tant que telles** (primes à l'ingénierie du programme « Habiter Mieux » et prime à l'appui renforcé) en fonction des résultats obtenus, en contrepartie du surcoût lié aux nouvelles modalités d'accompagnement renforcé des propriétaires occupants.

#### **Article 5 : Présentation des offres**

**Les candidats devront remettre une proposition d'intervention comprenant les pièces suivantes :**

- une note méthodologique détaillée du suivi animation proposé
- les références explicites et pertinentes par rapport à la commande et précisant les compétences des intervenants
- un devis précisant la distinction entre rémunération fixe et part variable et une proposition financière pour les deux années supplémentaires (tranche conditionnelle) si la tranche conditionnelle est affermie.
- Le cahier des charges de la présente consultation daté et signé
- Les pièces administratives prévues aux articles du code des marchés publics (CMP) :
  - Formulaire DC1, DC2 et DC3
  - pouvoir de la personne habilitée (équivalent DC4)
  - attestation sur l'honneur (équivalent DC 5)
  - attestations et certificats délivrés par les administrations et organismes compétents prouvant qu'il a satisfait à ses obligations fiscales et sociales (équivalent DC 7)
  - attestation d'assurance conforme aux dispositions du CCAP (art 1.4)

Si le maître d'ouvrage constate que des pièces dont la production était demandée sont manquantes ou incomplètes, il peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou de compléter ces pièces dans un délai qui ne saurait être supérieur à 10 jours à compter de la date de la demande.

#### **Article 6 : Critères de sélection**

Le jugement des offres s'effectuera sur les critères suivants :

- 1/ Les références (10%)
- 2/ La qualité de la note méthodologique montrant la compréhension du sujet (50%)
- 3/ Le coût de la prestation (40%)

#### **Article 7 : Condition d'envoi et de remise des offres**

Sur l'enveloppe sera portée la mention :

« Consultation pour la mission de suivi-animation de l'OPAH Adour Madiran 2018-2020»

Les candidats transmettront leurs offres :

- Soit par courrier à l'adresse suivante :

Communauté de Communes Adour Madiran

21 place Corps Franc Pommiès

65 500 Vic en Bigorre

- Soit contre récépissé au secrétariat de la Communauté de Communes Adour Madiran :

21 Place Corps Franc Pommiès

65 500 Vic en Bigorre

**Article 8 : Date limite de réception des offres :**

17 janvier 2018 à 12h30

**Article 9 : Documents remis aux soumissionnaires et modalités d'obtention du dossier**

Les documents remis aux entreprises sont :

- Avis d'Appel Public à la Concurrence
- Règlement de consultation
- Cahier des charges de l'étude

Les dossiers peuvent être sollicités auprès du secrétariat de la Communauté de Communes Adour Madiran (coordonnées supra) ou retirés directement sur le site internet de la Communauté de Communes : [www.adour-madiran.fr](http://www.adour-madiran.fr)

**Article 10 : Renseignements complémentaires**

Communauté de Communes Adour Madiran

21 place Corps Franc Pommiès

65 500 Vic en Bigorre

Tel : 05 62 31 68 84 / Fax : 05 62 31 63 99

Contact : Jérôme GANIOT – [jerome.ganiot@adour-madiran.fr](mailto:jerome.ganiot@adour-madiran.fr)

**Article 11 : Voies de recours**

- Instance chargée des procédures de recours :

Greffe du Tribunal Administratif de Pau

RO cours Lyautey – Villa Noulibos

BP 543 64010 PAU.

- Organe chargé des procédures de médiation :

Comité consultatif interrégional de règlement amiable des litiges relatifs aux marchés publics

4 B Esplanade Charles de Gaulle 33 077 BORDEAUX Cedex.